Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212203236-20251223-2025_101-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	14
• présents	11
• votants	11
• absents	
• exclus	

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 16 décembre 2025 à 20 heures 00

Date de convocation : 09 décembre 2025

Date d'affichage : 19 décembre 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

Objet
Avenant n° 3 lot 2 desserte en eau potable et assainissement EVEN éco-hameau le Jardin de la Porte

Étaient présents :
LECUYER Arnaud, Maire; DIBONET Typhaine, LEMONNIER Anne-Sophie, Adjointes ; BEREZAY Florence, BOURDAIS Sébastien, BERTHELOT Christian, CADE Pascal, CARFANTAN Marie-Hélène, DURAND Delphine, GUILLAUME-FAVREL Merwan, POIRIER Guillaume
Absents excusés : CHENU Mickaël (Adjoint), HERVE Agnès, RAULT Mickaël

Secrétaire de séance :
Mme DIBONET Typhaine

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite à la visite du contrôle du service assainissement de Dinan Agglomération, il a été demandé le remplacement du regard eaux usées car il y avait un défaut sur le joint.

L'entreprise EVEN, titulaire du lot 2 desserte en eau potable et assainissement propose donc un devis d'un montant de 2 010 € HT soit 2 412 € TTC.

Le montant du marché concernant le lot n° 2 avec l'entreprise EVEN de Pleurtuit s'élèverait ainsi à 94 285.55 € HT soit 113 142.66 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal valide l'avenant n°3.

Pour copie conforme
Arnaud LECUYER

La secrétaire de séance
Typhaine DIBONET

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212203236-20251223-2025_101-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 19 décembre 2025.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 19 décembre 2025

Le Maire

